

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2018.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 11 juillet 2018 à 20 heures sous la présidence de Guy PÉMARTIN, Maire

Etaient excusés : Muriel MARLAT (procuration à Sandra PERES), LABASTE Christophe

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation, il est passé à l'ordre du jour.

### 1<sup>er</sup> point DECISION MODIFICATIVE

La cession du copieur à l'euro symbolique nécessite des écritures comptables avec des prévisions budgétaires en dépense et recette de fonctionnement pour 3 725.54 €

### 2ème point PERSONNEL : plan de formation

Le plan de formation pour la période 2018-2020 est adopté, il a été élaboré avec le Centre National de la Fonction Publique.

Le règlement de formation de la collectivité est également adopté.

### 3<sup>ème</sup> POINT : ATELIERS JEUNES

8 jeunes sont inscrits aux ateliers qui se dérouleront du 16 au 27 juillet. Ils percevront une bourse de 90 € pour une participation d'une semaine.

### 4<sup>ème</sup> POINT : DOSSIER ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes)

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du rapport établi par la fédération des BTP pour le compte d'une entreprise souhaitant aménager un site de Stockage de Déchets Inertes).

Beaucoup d'interrogations et de doutes subsistent quant à la durée d'exploitation, aux volumes traités, à la pertinence du lieu d'exploitation compte tenu de la voirie, et aux conséquences environnementales.

D'autre part, le défaut de ligne de conduite de la part du Conseil Régional compétent en matière de gestion des déchets est mis en avant.

C'est donc un avis défavorable de principe qui est émis.

### 5<sup>ème</sup> POINT : Point sur dossiers :

\***GERANCE MULTIPLE** : L'ouverture a eu lieu le 7 juillet

\***LICENCE IV** : le bail a été signé avec « L'Espiceria »

\***CABINET MEDICAL** : des contacts sont en cours avec un médecin intéressé par le local

\***Intempéries** : la commune devrait être reconnue au titre des « catastrophes naturelles »

\*Madame Monique LESCOUTE fait part de ses remerciements suite à la réception de son départ à la retraite

\***REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES** : une obligation à mettre en œuvre. Le service informatique de l'Agence Publique de Gestion Locale sera sollicité pour épauler la collectivité.

\***Liste électorale** : des changements sont à noter dans la composition de la commission. Madame Christiane LAHITTE est la première dans l'ordre du tableau à satisfaire aux conditions pour présider la commission. Elle accepte cette mission.

\***FPIC** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : La part de la commune à reverser à la CCLO sera de 13 013 pour 2018.

\* la ville d'Orthez a informé de la prescription de la première modification de son plan local d'urbanisme

\* **Schéma communal de défense incendie** : le dossier élaboré sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des 3 cantons a été transmis pour avis au SDIS. Pour la Commune, la couverture des zones insuffisamment desservies nécessiterait un investissement de l'ordre de 97 000€

\***LOTISSEMENT ARRIOU DE L'OUS** : une réunion est prévue avec la communauté de communes préalablement à l'établissement d'un état des lieux qui sera une première étape dans le transfert de la voirie et équipement dans le domaine public

\***CCLO** : l'intercommunalité reversera 4 112 € à la commune en contrepartie de l'abandon des prestations d'entretien du cimetière.

\***MAIRIE** : des devis ont été demandés pour une installation de climatisation réversible

\*Parking derrière la mairie : les travaux sont en cours.

Séance levée à 21h30  
Le Maire – Guy PÉMARTIN

